

**Bulletin de participation**  
**Comité des partenaires de la mobilité**

**TIRAGE AU SORT DES REPRESENTANTS DES HABITANTS**

Nom : .....

Prénom(s) : .....

Adresse : .....

Mail : .....

Téléphone : .....

- J'atteste être âgé(e) de 18 ans ou plus
- J'atteste être résident(e) à titre principal du territoire de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet
- J'atteste avoir pris(e) connaissance et respecter le règlement du tirage au sort
- J'atteste ne pas être élu(e) local(e), ni salarié(e) d'une collectivité ou d'un opérateur de transport du territoire.

**Données personnelles :**

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 ainsi que le Règlement Général sur la protection des données du 27 avril 2016, les participants bénéficient auprès de l'organisateur, d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait de leurs données personnelles. Pour ce faire, la demande doit être adressée au Délégué à la protection des données – Communauté d'agglomération gaillac-graulhet -10 Route de Técou – 81600 Técou ou via l'adresse de messagerie suivante : [dpd@gaillac-graulhet.fr](mailto:dpd@gaillac-graulhet.fr)

Les informations personnelles sont collectées uniquement par les agents du service mobilité dans le cadre de la constitution du comité des partenaires et durant la durée du mandat. Elles permettent également à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) de réaliser un contrôle le cas échéant. Aucune de ces informations ne sera divulguée à des tiers.

En fournissant les réponses, vous consentez à ce que la CA Gaillac-Graulhet puisse effectuer le traitement de ces informations dans le cadre des objectifs mentionnés ci-dessus. Elles sont traitées dans la limite des délais de prescription applicables.

## **Le Comité des Partenaires, c'est quoi ?**

Le Comité des Partenaires est une instance consultative réunissant des élus de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, ainsi que des représentants d'associations et des employeurs du territoire

Sont abordées durant cette instances, les questions liées à la mobilité : transport en commun, les mobilités actives comme le vélo, la mobilité partagée, etc...

## **Combien de temps cela va me prendre ?**

Deux réunions par an minimum sont prévues. Les réunions durent en principe 1 heure et 30 minutes.

La Communauté d'Agglomération prendra contact avec vous avant la première réunion pour mieux comprendre son déroulement et les thèmes abordés.

Quelques échanges d'informations pourront avoir lieu entre les réunions en fonction des besoins (mails, téléphone etc.).

Vous avez envie de contribuer à l'évolution des pratiques de déplacement sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, rejoignez cette instance !